



**Certificat pour les exploitants (VIVEA)
VOIE D**

Pour s'inscrire : 05 56 35 61 15

CERTIFICAT INDIVIDUEL, des Dates de formation et des places disponibles !!!

**8 et 9 mars à Montagne
22 et 23 mars à Blanquefort**

En exploitation agricole, quel Certificat ?	Vous achetez ou gérez l'utilisation des produits phytosanitaires :	Vous réalisez les traitements :	Vous devez obtenir un Certificat	Dans la catégorie suivante :
Vous êtes: chef d'exploitation en individuel / EARL / GAEC ou Gérant SCEA / SCEV	OUI	OUI ou NON	OUI	Décideur en exploitation agricole
	NON	OUI	OUI	
	NON	NON	NON	/
Vous êtes: conjoint collaborateur, aide familial, salarié agricole	NON	OUI	OUI	Opérateur en exploitation agricole
	NON	NON	NON	/
Vous êtes : directeur de vignoble, chef de culture, ...	OUI	OUI ou NON	OUI	Décideur en exploitation agricole
	NON	NON	NON	/

**Service Développement.
05 56 35 61 15**



CFPPA DE LA GIRONDE
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLES

BORDEAUX
GIRONDE

Durée de la validité du 'certiphyto' production : 10 ans.

La demande de renouvellement doit se faire 3 mois avant l'expiration du 'Certiphyto'.

Comment obtenir mon certificat individuel ?

*Voie A : sur diplôme obtenu au cours des 5 années précédant la date de ma demande.

Contactez le CFPPA pour connaître la liste des diplômes.

*Voie D : en suivant une formation de 2 jours sur la réglementation, la prévention des risques pour la santé et l'environnement, les stratégies visant à limiter le recours aux produits phytosanitaires.

VIVEA prend en charge le cout des formations.

